

MAIRIE DE MAXOU
COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MERCREDI 24 JUIN 2015 18H30

Présents :

DESTRUËL Gisèle, DUNNING Leslie, MARTY Alain, SANCHEZ RIVAIL Michel, SABOT Aimé, SEVERAC Christel, VIVIER Jean-Luc, CHASTAGNOL Gérard, ANTAKI Sheila, SOULIE Dominique

Absent excusé :

LAFUSTE Delphine

Secrétaire de séance : CHASTAGNOL Gérard

La séance est présidée par le Maire Aimé Sabot, qui souhaite ajouter à l'ordre du jour un point complémentaire concernant un matériel de bureau en fin de garantie (imprimante photocopieur)
Demande approuvée à l'unanimité des présents

1) Approbation du compte rendu de séance de conseil municipal du 7 mai 2015

Compte rendu approuvé à l'unanimité des présents.

2) Vente du camion municipal

Le maire fait part du courrier de monsieur EDDE faisant une proposition d'achat du camion municipal pour la somme de 500,00 €,

Le maire demande au conseil l'autorisation de réaliser la vente au prix proposé par monsieur EDDE,

Délibération approuvée à l'unanimité des présents,

3) Pacte Financier Intercommunal

Le Maire fait part au conseil du pacte financier de solidarité proposé par le président de la Communauté du Grand Cahors, par l'explication du fonctionnement du FPIC (Fond National de Péréquation des ressources Intercommunales) et de la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) entre la communauté d'agglomération et les communes membres,

Le pacte financier propose :

✓ de conserver pour 2015 le montant global des dotations aux communes versé en 2014, les proportions des deux dotations FPIC et DSC étant modifiées (augmentation du FPIC de la DSC)

✓ l'augmentation de la dotation de l'état pour 2015 attribuée au grand Cahors (239 626,00 €) est conservée par la communauté d'agglomération

La discussion est engagée en suivant

La délibération est mise au vote : Abstentions 3 - pour 7

4) Attribution des subventions aux associations.

La parole est donnée à Jean Luc Vivier, premier adjoint.

Le premier adjoint rappelle la réunion réalisée avec les associations communales et notamment le souhait de la commune de n'attribuer des subventions que pour « boucler » les budgets associatifs ainsi que d'être informée de l'utilisation des attributions,

Est proposé par Jean Luc Vivier :

Marche ou rêve : 100,00 €

Comité des fêtes : 430,00 €

Trail du Facteur : 320,00 €

Sclérose en plaques : 50,00 €

- **Téléthon : 50,00 €**

- **École de Gigouzac (opération immersion de la classe de Mme Depret) : 50,00 €**

Délibération approuvée à l'unanimité des présents, Leslie Dunning, Christel Severac, Jean Luc Vivier ne participent pas au vote en raison de leurs fonctions au sein des associations concernées

5) Logement Communal

Le maire informe l'assemblée du départ du locataire, l'état des lieux sortant est fait sans problème à signaler. La caution sera restituée.

Plusieurs demandes de location ont été reçues.

Après étude des candidatures, le Maire propose de louer le logement à Madame Chauveau Sylvie, gardien de la paix, mutée au commissariat de Cahors.

Le loyer est fixé à 360,00 € mensuels hors charges.

Le locataire se proposant de rénover le logement (peinture, isolation des combles) le maire demande au conseil l'autorisation de négocier avec la locataire une compensation financière sur le loyer,

Délibération approuvée à l'unanimité des présents

6) Contrat d'accompagnement à l'emploi

Le stage de formation d'Agustin s'est bien déroulé formation CACES 1-3-5 manutentionnaire.

Pas de vote

7) Cérémonie du 14 Juillet

Le maire propose de limiter les commémorations au monument aux morts aux dates concernant des faits de guerre, c'est-à-dire au 8 mai, au 11 novembre et à la fête votive. Le 14 juillet ne ferait plus l'objet d'une cérémonie, notamment en raison de la proximité de date avec la fête votive.

Certains membres du conseil pensent qu'il conviendrait d'en informer préalablement la population, Dominique Soulié propose d'organiser la cérémonie à venir en 2015 et de s'assurer de l'assentiment de la population à la mise en œuvre de cette nouvelle disposition.

La proposition de Dominique Soulié est approuvée à l'unanimité des présents

8) Imprimante multifonctions

Le matériel existant arrive en fin de garantie

L'entreprise Buro Système propose à la commune une location de matériel neuf au prix de 55 € HT mensuel, consommable (toner) compris auquel s'ajoute un coût copie relatif au contrat de maintenance, ce pour un contrat d'une durée de 63 mois.

Une reprise du matériel existant est également proposée pour 364 € TTC.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents

Questions diverses Sans objet

La séance est levée à 20h00

Sous réserve d'approbation